

Formulaire d'autorisation de mise sur le marché de biocarburants non normés dans le cadre d'un projet spécifique en application de l'AR du 22/11/2006

Défiscalisation : Pour plus de renseignements, prendre contact avec le Service Public Fédéral des Finances - Impôts et Recouvrement - Administration centrale des Douanes et accises - Service Procédures accisiennes - Tél : 02/ 576 31 53 ou 02/ 576 32 61

1. Coordonnées du demandeur :

<i>Nom de la société</i>			
<i>Adresse : Rue, n°</i>			
<i>Code postal / Commune</i>			
<i>Personne de contact</i>			
<i>Adresse E-Mail</i>			
<i>Téléphone / Fax</i>			

2. Type de biocarburant non normé utilisé:

joindre une fiche technique du produit

3. Description du projet :

4. Durée du projet :

5. Nombre et type de véhicules impliqués :

6. La vente sera fixée entre les personnes (distributeur et utilisateurs) suivantes :

<i>Nom de la société</i>	<i>Adresse : Rue, n°</i>	<i>CP/Commune</i>	<i>Personne de contact/E-mail</i>	<i>Téléphone</i>

7. Lieu de distribution du biocarburant non normé

<i>Nom de la société</i>	<i>Adresse : Rue, n°</i>	<i>CP/Commune</i>	<i>Personne de contact/E-mail</i>	<i>Téléphone</i>

Le demandeur déclare que :

- *Le biocarburant non normé sera utilisé comme carburant moteur dans le cadre du projet spécifique pour un nombre limité de voitures adaptées à ce carburant.*
- *Le biocarburant non normé ne sera en aucun cas distribué en un point accessible pour d'autres utilisateurs finaux que ceux qui sont explicitement impliqués dans le projet spécifique.*

Date et signature du demandeur

Autorisation de mise sur le marché des autorités fédérales compétentes :

Cette autorisation est valable pour une période de trois ans débutant le

Autorisation de la Direction Générale
Environnement du SPF Santé publique,
Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement

Autorisation de la Direction Générale
Energie du SPF Economie, PME,
Classes moyennes et Energie